

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Riom
Canton de Randan
Commune de Saint Denis Combarnazat

Délibération n° 2023-43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/09/2023

L'an 2023, le 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 15.09.2023

Présents : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, PERROUX Alain, BONNET Jean-Pierre, LAVOINE Teddy, MEUNIER Guillaume,

Absents excusés : LAMIRAND-BUFFET Amélie (Proc. à BONNET Jean-Pierre),

Absents : MERTINS Rémy, LANDAIS François, BASMAISON Romain,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à MEUNIER Guillaume.

OBJET : *Salle polyvalente : Nouveau tarif*

Domaine : *Finances locales - Divers*

Monsieur le Maire explique que face à la hausse du coût de l'énergie notamment de l'électricité, il faudrait revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

**TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE Pour un week-end (Samedi-Dimanche) à compter du
01.01.2024
Délibération du Conseil Municipal du 29 Septembre 2023**

Pour toutes les catégories de demandeurs, une caution de 500 € sera demandée à la réservation.					
Catégories	Toute l'année	Hiver	Si utilisation	Conditions de location pour toutes les catégories	Signature
	<i>Salle Cuisine Vaisselle</i>	<i>Chauffage du 15 octobre au 15 avril</i>	<i>Chauffage hors période Hiver</i>	<i>Nettoyage salle, cuisine, sanitaires, tables et chaises</i>	
<u>Habitants de la commune</u> Acompte de 30% à la réservation. Acompte conservé par la Commune en cas d'annulation de la réservation sauf cas de force majeure*.	200 €	120 €	50 €	Nettoyage complet par l'usager. ----- Si nettoyage insuffisant : <u>1er</u> <u>avertissement</u> , nettoyage à refaire. ----- Si nettoyage toujours insatisfaisant : <u>facturation</u> <u>forfaitaire du</u> <u>nettoyage 300 €</u>	
<u>Particuliers extérieurs</u> Acompte de 30% à la réservation. Acompte conservé par la Commune en cas d'annulation de la réservation sauf cas de force majeure*.	400 €	120 €	50 €		
<u>Associations communales ou de la Communauté de Communes</u> * Réunion * Spectacle public	Gratuit 2 gratuites / an Puis 150 €	Gratuit 120 €	Gratuit 50 €		
<u>Associations extérieures</u>	200 €	120 €	50 €		
<u>Extérieurs professionnels / Vente déballage</u>	350 €	120 €	50 €		
<u>Syndicat professionnel ou Réunion publique ou politique</u>	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
<u>Organisation de bal</u>	600 €	120 €	50 €		
<u>Dans le cas d'un Week-end prolongé (Tarif de base + prix par jour supplémentaire)</u>	Habitant : 50 € Extérieur : 100 €	120 €	50 €		

*Cas de force majeure : évènement imprévisible, irrésistible (insurmontable), échappe au contrôle des personnes concernées. (Catastrophe naturelle, décès du titulaire du contrat, confinement...)

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs .**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an suscités.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Saint Denis Combarnazat, le 29 septembre 2023
Le Maire, Guillaume LAURENT
Original électronique signé électroniquement

